

Les missions du Centre

- Accueillir des personnes de 65 ans ou plus, présentant des troubles de l'équilibre et/ou de la marche ou à risque de chute, afin de :
 - Prévenir les chutes et leurs conséquences graves,
 - Conserver l'autonomie de marche et l'indépendance des personnes évaluées.



Comment bénéficier d'une prise en charge ?

Votre équilibre est instable

- 1 Vous en parlez avec votre médecin traitant qui vous confirme l'utilité de ce bilan spécialisé.
- 2 Vous prenez rendez-vous avec le secrétariat du Centre Régional Equilibre et Prévention de la Chute par :

Téléphone

Programmation entre 10h et 15h

04 67 33 08 07

Secrétariat

04 67 33 99 57

Salle de soins HDJ

04 67 33 73 74

Fax

04 67 33 79 07

Mail

hdj-geronto@chu-montpellier.fr



Conception et Réalisation service Communication - CHU de Montpellier
Tél. : 04 67 33 93 43 - Illustrations et Photos : Alexandre Blain - 09/24 - G. Faugier

Centre Régional Equilibre et Prévention de la Chute



Responsable
Pr Hubert BLAIN

Garder l'équilibre,
c'est prévenir la chute et
maintenir son autonomie :
ensemble agissons !



CHU de Montpellier
Pôle Gériatrie

www.chu-montpellier.fr

A qui s'adresse ce centre ?

Ce Centre s'adresse tout particulièrement aux sujets de 65 ans ou plus qui présentent un ou plusieurs facteurs suivants, c'est-dire qui :

- ont présenté une chute accidentelle dans la dernière année,



- ont peur de tomber (préfèrent être accompagnés) ou se sentent instables à la marche,



- ont des difficultés à se relever d'une chaise sans les mains,



- ne tiennent pas 5 secondes en équilibre sur une jambe,



- sont instables lorsqu'ils sont surpris (bruit, sonnette,...) ou en faisant une autre tâche telle que porter un objet fragile ou parler.



Comment se passe une consultation ?

Après en avoir parlé avec votre médecin traitant :

- Un Médecin spécialisé dans les troubles de l'équilibre vous reçoit pour une évaluation d'une heure, permettant d'examiner toutes les causes de trouble de l'équilibre.



- Ce bilan ayant lieu sur le plateau technique du Centre Antonin Balmès, vous bénéficierez en outre dans le même temps et selon les besoins :

- d'un bilan sanguin et/ou d'imagerie,
- d'un examen par un neurologue,
- d'un examen par un médecin rééducateur,
- d'un examen par un podologue,
- d'un examen par un kinésithérapeute et/ou un ergothérapeute,
- d'un bilan d'aide par une assistance sociale,
- de tests de dépistage de troubles visuels,
- de tests de dépistage de pathologies ORL.

Après la consultation

Un compte-rendu écrit vous est remis immédiatement en fin de bilan puis un courrier est adressé à votre médecin traitant listant les mesures proposées pour améliorer l'équilibre et prévenir les chutes et leur gravité.

Enfin un rendez vous vous est proposé pour évaluer l'efficacité de ces mesures.



Notes :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....